

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2021

ORDRE DU JOUR :

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

2) **Délibération :**

- I. Modification de la régie « produits divers »
- II. Orange_Redevance d'occupation du domaine public
- III. Voirie Communale_Approbation du nouveau linéaire
- IV. Admission en non valeur d'un titre de recette de 2007

3) **Informations et questions diverses :**

- I. Chauffage
- II. Travaux en cours
- III. FAR 2022
- IV. Projets réhabilitation « Grand Maison »
- V. Projet « Plantations »
- VI. Gazette
- VII. Retour des réunions extérieures

Nombre de Conseillers :			
En exercice : 10		<u>Date de Convocation :</u> 02 juillet 2021	
Présents : 06	Pouvoirs : 04	<u>Date d'affichage :</u> 02 juillet 2021	
Votants : 10			

L'an deux mil vingt et un et le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Eloïse PLANTUREUX, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET.

Absents excusés : Guy BRULON a donné pouvoir à Chantal HIBERT
Richard GABILLAT a donné pouvoir à Damien FRADET
Françoise FERRANDON a donné pouvoir à Chantal HIBERT
Julie CHONE a donné pouvoir à Arlette LIMOUSIN

Secrétaire de séance : Eloïse PLANTUREUX

ORDRE DU JOUR

Election du secrétaire de séance : Eloïse PLANTUREUX

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

I. Tarifs Communaux

Par délibération n°7_23/05/2020, le Conseil municipal ayant délégué son pouvoir (*art. L.2122-22 du CGCT*) au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables, la dite modification ne peut faire l'objet d'une délibération. Toutefois, la décision pouvant impacter les tarifs communaux et Monsieur le Maire souhaitant aborder cette décision en équipe, l'avis de l'assemblée est sollicité.

Par délibération N°36-06/12/2017 du 6 décembre 2017 le Conseil municipal a modifié la régie « photocopies-fiches de randonnée » en :

- la renommant « produits divers »,
- supprimant la vente des fiches de randonnée,
- instaurant un fonds de caisse de 10 euros,

- élargissant la régie aux produits de location de la salle des fêtes et de la ramée (*permettant ainsi de recevoir le paiement avant la location et limiter les impayés*),
- en augmentant l'encaisse autorisée à 500 euros maximum (en espèce) avec un versement minimum par trimestre.

Ce jour le Maire informe l'Assemblée que depuis mai dernier les régisseurs ne peuvent plus déposer d'espèce à la Trésorerie. Aussi, pour l'encaissement du produits des régies, ces derniers après avoir réaliser des démarches sur une plateforme de la Banque postale, doivent déposer les espèces dans une de ses agences (*Ardentes concernant la Commune*). Puis se rendre à la Trésorerie pour déposer les chèques et faire contrôler et valider le « PRZ » carnet à souches.

Au delà de ces démarches supplémentaires, l'encaissement des espèces se fait via des sachets dont le partenariat convenu entre la DGFIP et la Banque postale exige un minimum de 50 euros et une séparation des pièces et billets (*aussi 50 euros minimum en espèce dans un sachet et 50 euros minimum dans un autre, sous peine de pénalités – non connues à ce jour*). De plus, une première dotation « gracieuse » de sac a été remise aux Communes qui par la suite devront les acheter.

Par conséquent, la Comptable publique après examen de la régie, sollicite l'avis du Conseil municipal pour évaluer la pertinence de maintenir une régie photocopie, représentant principalement les seuls dépôts en espèce pour un montant de 79 euros en 2020, 79.40 euros en 2019 et 40.15 € en 2018. Elle propose donc de mettre à jour la régie par avenant en supprimant la partie photocopie, le paiement en numéraire et en ajoutant le produit des locations de tables, chaises et bancs, prévus dans les tarifs communaux afin de compléter l'arrêté de régie actuel.

Après échange, la régie sera modifiée comme suit :

- * ne plus mettre à la vente les photocopies,
- * élargir l'objet de la régie aux produits de location des stands, tables et bancs de la ramée et chaises de la salle polyvalente,

Concernant l'organisation des photocopies. A compter du 1^{er} août 2021,

- * les particuliers pourront demander, à titre gratuit, la reproduction de documents limitée à des démarches administratives,
- * les associations pourront demander, en fournissant le papier nécessaire, la reproduction de tous documents nécessaires à leur fonctionnement.

De plus, le barème des photocopies est retiré des tarifs communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7_23/05/2020 portant délégations au Maire,

Vu la délibération n°60_24/11/2020 révisant des tarifs communaux pour 2020,

Considérant la modification de la régie « Produits divers » (615-01)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article unique : Le barème concernant les photocopies est supprimé des tarifs communaux.

A compter du 1^{er} août 2021,

- * les particuliers pourront demander, à titre gratuit, la reproduction de documents limitée à des démarches administratives,
- * les associations pourront demander, en fournissant le papier nécessaire, la reproduction de tous documents nécessaires à leur fonctionnement.

II. Redevance d'occupation du domaine public

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances de l'occupation du domaine public, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour l'opérateur Orange.

Pour 2021,

- pour les infrastructures aériennes, 12,6 kms x 55,02 € (*plafonds du Coefficient 2021*) = 693,25 € (*en 2020 699,80 €*),
- pour les infrastructures souterraines, par 1,77 kms x 41,26 € (*plafonds du Coefficient 2021*) = 73,03 € (*en 2020 = 73,74 €*)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article unique : Le Conseil municipal, accepte de recevoir ces sommes et charge Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

III. Voirie Communale Approbation du nouveau linéaire

Le Maire expose au Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Cette mise à jour permet entre autre de modifier la dénomination d'une voie communale, d'intégrer les nouvelles voies et les classer dans le domaine public communal.

La longueur de la voirie communale à ce jour est de :

- 17.560 m pour les voies communales,
- 1.286 m pour les voies communales à caractère de Rue.

Le Conseil municipal a décidé la modification d'une voie et le classement d'une autre voie sur son domaine public :

- VC203 découpée en deux sections :

*VC203s1 pour une longueur de 520 m mitoyenne avec la commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

*VC203s2 pour une longueur de 732 m non mitoyenne

- Intégration de la VC 3003 (Les Préaux), voie mitoyenne avec Montipouret.

La longueur de certaines routes a été mise à jour.

Le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.143-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal.

Aussi, le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la mise à jour du tableau de classement (*joint en annexe*) et la carte de voirie communale établis par l'Agence Technique départementale 36 dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie communale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.143-3 du code de la voirie routière,

Considérant le tableau de classement des voies communales et la carte de la voirie communale établis par l'Agence Technique départementale 36 et joints en annexe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article unique : Le Conseil municipal approuve le tableau de classement des voies communales et la carte de la voirie communale joints en annexe. Le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 17 490 mètres de voies communales et de 1 286 mètres de voies communales à caractères de rues.

IV. Admission en non valeur d'un titre de recette de 2015 et 2017

Le maire informe que la comptable publique n'a pas pu recouvrer le :

- Titre 85 de l'exercice 2015 d'un montant de 200,00€ pour une location de la salle polyvalente (poursuite sans effet),
- Titre 123 de l'exercice 2017 d'un montant initial de 92,94 € relatif à un avoir de l'opérateur téléphonique dont un solde de 40,97 € n'a jamais été recouvré malgré les poursuites.

Aussi, le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour procéder à l'admission en valeur des titres de recettes sus-nommés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Livre des Procédures Fiscales,

Vu le Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

Article unique : Le Conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes :

- n° 85 de l'exercice 2015 d'un montant de 200,00€,
- n°123 de l'exercice 2017 pour un montant de 40,97 €, et charge le maire de procéder aux écritures comptables.

3) Questions diverses

Chaufferie

Deuxième appel d'offre suite à une modification de l'implantation de la chaufferie.

Trois réponses sur 7 en cours d'analyse : (devis) - Bernardeau 94.500,00 €
- Ducros 112.800,00 €
- Baty 136.900,00 €

Les travaux de la chaufferie débuteront en septembre pour une mise en route printemps 2022.

Travaux en cours

Mailloche : reste 2 velux à poser, poutre renforcée. L'entreprise Fradet doit venir dans les semaines à venir.

Local jeune : plaques de placo posés. Travaux en cours

Travaux chemins communaux : Les différents travaux des chemins communaux ont été ralentis par la météo (broyage, curage des fossés, sable).

FAR 2022

Préinscription en août avant dépôt de dossier.

Deux propositions : réfection de la route de Chantôme et/ou réfection du mur du cimetière.

Projet réhabilitation « Grand Maison »

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de définir un projet pour réhabiliter le bâtiment pour la prochaine réunion. Aussi, chacun devra faire des propositions d'aménagement afin de réaliser un cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou architecte.

Projet plantations

Plusieurs agriculteurs de la commune ont été sollicités pour la plantation de haies (subvention ADAR).

Réunion ADAR pour l'entretien des haies (rencontre CDC)

Autre point

La Commune poursuit son opération de plantation sur les excédents communaux. Cette année, une réflexion est lancée pour associer les enfants et parents de la commune sur différents sites. Une information spécifique sera distribuée à l'automne pour recenser les familles intéressées.

Gazette

La Gazette reste à faire.

Retour des réunions extérieures

* Syndicat des eaux de la couarde le 30 juin 2021:

Rapport annuel 2020 = Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de 2020.

Travaux/Achats = renouvellement des conduites, étude patrimoniale, rénovation château d'eau des Blins, Conduites d'eau à MONTGIVRAY (manque de pression pour la zone industrielle) remplacement réseau qui passe de 10 bars à 16 bars. Coût des travaux = 32.621,28 €, Rénovation du château d'eau les Blins (diagnostic confirmé) remplacement menuiseries, mise aux normes consultation en septembre pour ces travaux,

Mini pelle et porte engin (en fonction) et voiture livrée en juillet,

Remplacement menuiseries au siège du syndicat pour un coût de 17.800,00 €

Non valeur/créance éteinte : de 2009 à 2017 pour la somme de 14.879,40 €

Créance éteinte 1.381,00 €

Règlement : rappel du règlement concernant les demandes de déplacement ou d'abaissement des conduites d'eau sur terrain privé 50 % à la charge du demandeur, depuis le 19 juin 1990 (dans le statuts du syndicat)

Agents : Remboursement des frais de repas lors des formations CACES

Suite à la rupture conventionnelle d'un agent du syndicat par manque d'informations les indemnités de chômage seront à la charge du syndicat et non pôle emploi, soit 40.11 € par jour pour une durée maximum de 730 jours si celui ci ne trouve pas d'emploi pendant cette période.

Etude : étude de mise à jour pour les compteurs champs ou maisons

Subvention : obtention d'une subvention de 69.830,00 €, soit 40 % du montant des travaux sur la commune de MONTGIVRAY (indépendant des travaux mentionnés en 3)

* **Conseil communautaire le 2 juin 2021 (Cluis) :**

Présentation du travail avec les élèves du collège (par le biais d'une vidéo) de l'association « Neuvy sur les chemins ». La présidente nous sollicite pour obtenir une subvention. Projet en 2021 de travail avec les écoles des Communes de la CDC, exemple avec MERS sur INDRE le 3 juillet.

Contrat Objectif Territorial : Nicolas THEPAULT présente le contrat existant depuis 2018 et prolongé de 3 ans jusqu'en 2024. Ce contrat concerne les énergies renouvelables, Bois géothermie, solaire, thermique et chaleur fatale. Pré-étude 300€, étude de faisabilité 60% investissement 45%.

Ordures ménagères : Création d'un emploi contractuel et embauche d'un candidat avec permis C,
Augmentation du coût de transport du verre de 62% par l'entreprise Guérin,
Mettre en place des ambassadeurs du tri,
Achat d'un terrain
Achat de composteurs prix emporté 30€ monté 50€
Adhésion au SITOM de Châteauroux pour étude des bio déchets

Projet de Territoire : Questionnaire à retourner avant le 30 juin

Petites villes de demain : Recrutement d'un chargé de projet à mi - temps (50% CDC 50% NEUVY) aide de l'état à 75%

Mobilité : Transports scolaires, 3 arrêts créés dont Chantôme pour TRANZAULT _3 autres non validés à MONTIPOURET, MAILLET ET GOURNAY.

Gymnases : 2^{ème} réunion de chantier en juin, premiers travaux vestiaires de CLUIS et NEUVY en septembre.

Personnel : Proposition de création d'un emploi de 30h.

Archives CDC : Projet d'embauche d'un emploi aidé à 80% (parcours emploi compétence).

Urbanisme : Pour le PLUI nécessité pour chaque Commune de fournir un plan avec dents creuses, logements vacants et leur potentiel d'utilisation dans les 10/15 ans à venir et leur changement d'affectation. Demande de modification du PLU pour MONTIPOURET.

Petite enfance : Appel à projets CAF 2021 2 dossiers.

Tourisme : La CDC Val de Bouzanne verse 13.000 € à la CDC La Chatre-Ste Sévère en plus de CLUIS qui leur verse 3.000 €. Débat au sujet de la demande d'augmentation de la taxe de séjour - pas de décision prise.

Commission économie : Une convention est passée avec la région et la CDC Val de Bouzanne pour les entreprises. La région donnerait 1,3 fois ce que donne CDC pour la création des entreprises.

* **SIVOM des 5 vallées :**

Cantines : Réunion proposée avec le personnel du SIVOM pour harmoniser les cantines (menu, fournisseur). Une formation en proposition.

Personnel : 2 postes a pouvoirs : 1 ATSEM 28h

1 poste cantine/garderie de Tranzault (actuel) qui pourrait peut-être divisé en 2 : cantine + bus + ménage (35h) / garderie (BAFA) + surveillance cantine Trzlt (21h).

Indisponibilité de la Présidente en août.

Conseil école RPI des 5 vallées le 17/06/2021 : Effectifs prévisionnels qui restent stables pour la rentrée 2021/2022 et organisation pédagogique pour la rentrée 2021-2022

Mers sur Indre 3 classes	Tranzault 2 classes	Montipouret 2 classes
- TPS-PS : 19 élèves - MS : 13 élèves - GS-CP : 20 élèves	- CE1: 15 élèves - CE2 : 22 élèves	Montipouret : 2 classes - CM1 : 14 élèves - CM2 : 22 élèves
Total de 125 élèves		

Le SIVOM fait savoir qu'un recrutement est en cours afin de remplacer le départ en retraite de l'ATSEM de l'école de TRANZAULT à la rentrée prochaine.

L'école de MERS SUR INDRE a demandé un service civique pour la rentrée prochaine.

Points d'information

*Le recensement de la population annulé en 2021 se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

En date du 26 mai 2021, conformément à la délibération 19_11/05/2021, le Maire a sollicité les organismes du Souvenir Français et de l'ONAC, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la restauration et le nettoyage du monuments aux morts ainsi que la fourniture et la pose d'une nouvelle plaque pour un montant de 2 x 461,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h50

La prochaine séance aura lieu le mardi 14 septembre 2021 à 19 h

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT

Damien FRADET

Eloïse PLANTUREUX

Eric DESMET

Arlette LIMOUSIN